

# **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 9 septembre 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

#### Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
- M<sup>me</sup> Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
- M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

#### Sont également présents :

- Me Caroline Tremblay, directrice générale
- Me Daniel Martineau, greffier
- Me Olivier Trudel, greffier adjoint

#### PROCÈS-VERBAL

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 33, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

#### 2019-340

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

DÉPÔT ET RAPPORT DU MAIRE RELATIF À DES DÉPENSES DÉCRÉTÉES À LA SUITE DE L'AFFAISSEMENT PARTIEL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE ROY

Le maire fait rapport des dépenses qu'il a décrétées selon l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'affaissement partiel du Centre communautaire Jean-Marie-Roy et dépose le rapport.

#### **PROPOSITIONS**

#### 2019-341

# CONSEIL — MANDAT DE REPRÉSENTATION EN DÉFENSE DE LA VILLE À LA COUR SUPÉRIEURE — RÉCLAMATION RELATIVE AU TRAITEMENT D'ANCIENS ÉLUS

CONSIDÉRANT la poursuite d'anciens élus à la Cour du Québec, Division des petites créances;

CONSIDÉRANT QUE le juge a transféré ces dossiers à la Cour supérieure, district de Québec;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

DE mandater Me Stéphanie Boucher, avocate au Service du greffe, afin de défendre les intérêts de la Ville devant la Cour supérieure, district de Québec, dans le cadre des poursuites d'anciens élus contre la Ville, dossiers de la Cour du Québec, Division des petites créances nos 200-32-701850-181, 200-32-701812-181, 200-32-701944-182, 200-32-701943-184, lesquels sont transférés à la Cour supérieure, district de Québec.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-342

## CONSEIL — SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en dons et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite intentée par Canada Carbon représente un enjeu important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire appuyer cette campagne;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;

D'accorder une aide financière de 200 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne sensibilisation et de financement intitulées : « Solidarité GSLR »;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-343

### GREFFE — CESSION À LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS DU LOT 6 321 325 — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-169 du 14 mai 2019 par laquelle la Ville accepte de céder une partie du lot 2 815 159 à la Commission scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu le projet de cession du notaire au dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession par lequel la Ville cède gratuitement à la Commission scolaire des Découvreurs le lot 6 321 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-344

# GREFFE — VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 272 255 — MILLÉNUM CONSTRUCTION INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de Millénum Construction inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 6 272 255 ayant front sur la rue de Singapour, d'une superficie approximative de quatre mille sept cent cinquante et un et six dixièmes mètres carrés (4 751,6 m²), soit cinquante et un mille cent quarante-cinq et huit dixièmes pieds carrés (51 145,8 pi²), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, borné au nord-est par les limites municipales, au sud-est par le résidu du lot 6 272 255, au sud-ouest par le lot 5 456 576 (rue de Singapour) et au nord-ouest par le lot 5 012 485, mesurant 52,69 mètres de largeur par 90 mètres de profondeur et qui sera désigné par un nouveau numéro de lot lors de la vente;

DE vendre cette partie du lot 6 272 255 d'une superficie de 4 751,6 m² (51 145,8 pi²), à Millénum Construction inc., au prix de 5,00 \$/pi² soit pour un montant de 255 729 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat datée dû 28 août 2019 jointe au sommaire décisionnel;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière adjointe attestant le prix de revient de l'immeuble à 4,79 \$/m² (0,44 \$/pi²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-345

# GREFFE — ANNULATION DE LA VENTE DU LOT 6 268 618 — SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DUMPLING

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente du lot 6 268 618 intervenu entre la Ville et la Société en commandite Dumpling prévoyait qu'un édifice de 18 000 pi² devait être substantiellement complété avant le 1er septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Société en commandite Dumpling est en défaut de respecter cet engagement, qu'elle n'a entrepris aucune construction sur ce lot malgré qu'un permis lui ait été émis le 12 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Société en commandite Dumpling a été informée le 15 mai 2019 que la Ville ne prolongerait pas le délai de construction, mais exercerait la clause résolutoire en cas de défaut à la suite de l'information donnée par la Société indiquant qu'elle ne respecterait pas ce délai;

CONSIDÉRANT l'échec d'une tentative de négociation entre les parties pour conclure une entente par laquelle la Ville aurait reporté le délai de construction au 1<sup>er</sup> février 2020 en contrepartie d'un versement de 10 000 \$ par mois a échoué:

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

D'exercer la clause résolutoire prévue à l'acte de vente intervenu le 4 avril 2019 entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Société en commandite Dumpling, publié au bureau de la publicité foncière de Portneuf le 5 avril 2019 sous le numéro 24508852 conformément à l'article 2 des Conditions spéciales de l'acte de vente précité et d'ainsi annuler la vente;

De rembourser à l'acquéreur en considération de l'application de la clause résolutoire conformément à l'acte de vente, 90 % du prix de vente, soit la somme de 1 040 420,58 \$, plus taxes le cas échéant;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de rétrocession requis pour donner suite à la présente pour et au nom de la Ville;

D'autoriser Me Stéphanie Boucher, avocate au Service du greffe à entreprendre et à signer tout acte de procédure, notamment devant la Cour supérieure, pour donner plein effet à la présente;

D'autoriser le maire et l'administration municipale à faire les démarches requises auprès du créancier hypothécaire, du locataire du lot et de toute autre partie impliquée, si requis par le dossier.

De prélever la somme de 1 040 420,58 \$, plus taxes le cas échéant, à même les revenus de vente de terrains du parc industriel comptabilisés dans l'année en cours et d'autoriser, si requis, la trésorière adjointe à faire le virement budgétaire nécessaire;

D'abroger les résolutions 2019-174 et 2019-298 respectivement adoptées les 14 mai et 1<sup>er</sup> août 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-346

# RESSOURCES HUMAINES — LETTRE D'ENTENTE CBA-2019-02 RELATIVE AUX MESURES TEMPORAIRES CONCERNANT LA SÉCURITÉ CIVILE

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'approuver la lettre d'entente CBA-2019-02, entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures (FISA) relative aux mesures temporaires concernant la sécurité civile jointe au sommaire décisionnel, laquelle prendra effet à la signature par les parties;

D'autoriser la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines, ou leur remplaçant, à signer la lettre d'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-347

# RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION — AVOCATE AU SERVICE DU GREFFE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU:

D'octroyer, en date du 2 septembre 2019 la permanence à Me Stéphanie Boucher à titre d'avocate permanente au Service du greffe selon le Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

#### 2019-348

# RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN ADMINISTRATEUR RÉSEAU AU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Dave Dufour à titre d'administrateur réseau à la Direction générale, à temps plein, permanent à compter du 9 septembre 2019 selon les conditions de travail de la Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures affiliés à la FISA.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-349

# RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UNE AGENTE AUX RESSOURCES HUMAINES ET EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Julie Décary-Fiset à titre d'agente aux ressources humaines et en santé et sécurité au Service des ressources humaines, à temps plein, permanente, à compter du 9 septembre 2019; selon les conditions de travail prévues au Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-350

# RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE DE SURVEILLANTS DE PLATEAUX D'ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

M. Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux

délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'embaucher MM. Thomas Delisle, Léo Delisle et Philippe Girard à titre de surveillants de plateaux d'activités au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 28 août 2019, selon les conditions de travail de la Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, Secteur loisirs et dans l'ordre d'ancienneté suivant :

- 1) M. Thomas Delisle
- 2) M. Léo Delisle
- 3) M. Philippe Girard.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-351

# RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE DE BRIGADIERS SCOLAIRES SUR APPEL AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Liliane Beaudry et M. Michel Poirier à titre de brigadiers scolaires temporaires sur appel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 29 août 2019, selon les conditions de travail de la Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures affiliés à la FISA.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

### 2019-352

# RESSOURCES HUMAINES — NOMINATION AU POSTE DE BRIGADIER SCOLAIRE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

DE nommer M. Michaël Dion au poste permanent, temporaire 1 an de brigadier scolaire, au coin des rues du Collège et Béchard à compter du 29 août 2019 selon les conditions de travail de la Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures affiliés à la FISA.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-353

# LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR LE PROJET DOCUMENTAIRE « LÀ OÙ TOUT A COMMENCÉ »

M. Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 15 000 \$ à la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures pour le projet de documentaire « Là où tout a commencé » et que cette subvention soit versée via le budget de l'Entente de développement culturel en deux temps :

- 1 500 \$ en 2019
- 13 500 \$ en 2020

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-722-20-971 sous réserve de l'approbation du budget 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-354

# TRAVAUX PUBLICS — VIREMENT BUDGÉTAIRE — ENTRETIEN MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT QU'en prévision des réparations de véhicules en régie et en sous-traitance d'ici la fin de l'année 2019 il y a lieu de combler les postes budgétaires Pièces de véhicules et Sous-traitance véhicule;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a un surplus dans le poste budgétaire des honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires suivants :

- 20 000 \$ du poste budgétaire 02-320-10-410 au poste budgétaire 02-310-10-649;
- 45 000 \$ du poste budgétaire 02-320-10-410 au poste budgétaire 02-320-10-525.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT**

### 2019-355

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2019-596 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE ZONE À PROTÉGER CORRESPONDANT AU SITE PATRIMONIAL « DOMAINE DES PAUVRES »

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du Règlement n° 2019-596 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-356

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2019-597 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-596

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

#### ET RÉSOLU:

D'adopter le projet du Règlement n° 2019-597 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-357

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2019-598 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 481-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-596

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du Règlement n° 2019-598 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-358

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2019-599 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RB/A-22 À PARTIR DES LOTS 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 ET 2 814 870 AFIN D'Y PERMETTRE UNIQUEMENT L'USAGE D'HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE ET DE FIXER LA MARGE DE RECUL AVANT MINIMALE À 20 MÈTRES NONOBSTANT TOUTES AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT LES MARGES DE RECUL DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du Règlement n° 2019-599 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RB/A-22 à partir des lots 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 et 2 814 870 afin d'y permettre uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et de fixer la marge de recul avant minimale à 20 mètres nonobstant toutes autres dispositions concernant les marges de recul du Règlement de zonage n° 480-85.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

#### PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 51.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier